



Saint-Denis, le 30/05/2017

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 30 MARS 2017

Validé par le Conseil de Faculté du 30 mai 2017

Membres présents :

Mesdames : Eléonore CADOU, Julie DUPONT-LASSALLE, Eloise GEERS, Karen HOAREAU.

Messieurs : Zoufekar MEHMOUD ISSOP, Alexis PARMENTIER, Jean-Yves ROCHOUX.

Membres représentés :

Mesdames : Audrey BECQUART, Marceline DUCROCQ-GRONDIN.

Messieurs : Dominique LEPELLEY, Romain OLLARD, Jean-Baptiste SEUBE.

Assistent à la séance :

Mesdames : Delphine CONNES, Hélène PONGERARD-PAYET, Emmanuelle VITTE.

Messieurs : François CAFARELLI, Jean-Marc RIZZO

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 2 FEVRIER 2017

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention

2. POINT DE L'EQUIPE DECANALE.

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / COMITES DE SELECTION :

M. Le Doyen informe que l'ensemble des comités de sélection a été entériné par le Conseil académique Restreint. Le conseil de faculté en formation restreinte avait proposé deux candidatures à la présidence du comité de sélection PR 05. Le CAC Restreint a retenu le Pr. Yves Croissant en tant que président, sur le critère de l'ancienneté.

CRJ : M. Le Doyen informe de l'élection de Mme Cathy POMART en qualité de Directrice du Centre de Recherche Juridique.

CAMPUS SUD :

Mme Delphine CONNES, Assesseur au Tampon, informe les membres du conseil que le dernier directoire du Tampon a modifié les plages horaires : les cours peuvent à nouveau avoir lieu jusqu'à 20h30, notamment en cas d'urgence (dépannage, rattrapage de cours).

CPOM 2 : M. Le Doyen informe que la nouvelle version du CPOM devrait être signée fin 2017. Les directeurs de département ont fait appel aux collègues pour faire remonter les projets qu'ils souhaitent reconduire et tout nouveau projet. Les premiers éléments sont à retourner aujourd'hui au Président.

Les thèmes de réflexion sont :

- Accompagnement et réussite pour toutes et tous en formation : offre de formation et passerelles vers l'excellence, formation tout au long de la vie, apprentissage, entrepreneuriat étudiant ;
- Excellence de la recherche et valorisation ;
- Ouverture internationale et coopération régionale : une stratégie d'établissement ambitieuse dans les champs Formation, Recherche, Innovation ;
- Qualité de vie sur des éco-campus attractifs à visibilité internationale ;
- Un modèle managérial équilibré et représentatif, une stratégie numérique et des outils au service d'un projet collectif.

Trois éléments transversaux en plus de ces 5 axes :

- L'égalité Femme / Homme et la lutte contre les discriminations.
- La qualité de vie et des organisations.
- L'usage et le développement du numérique.

Concernant le point « Recherche », le doyen indique que l'équipe décanale souhaite savoir si les centres de recherche seront adossés ou non aux composantes. Dans l'affirmative, des éléments de recherche seront intégrés dans le CPOM.

MASTER EN ALTERNANCE :

Le Département Economie a donné son accord à Marceline DUCROCQ-GRONDIN pour travailler à l'élaboration d'un Master 1 MBFA en alternance. Ce projet est à l'étude pour une mise en œuvre dès la rentrée 2017-2018, en partenariat avec le SUFF.

VISITE DES VICE-PRESIDENTS Formation et Vie Universitaire et Formation Professionnelle et Apprentissage :

M. Jimmy SELAMBAROM et Mme Marceline DUCROCQ-GRONDIN sont venus rencontrer les personnels de la faculté la semaine dernière dans le cadre de leurs missions. A cette occasion, la composante a fait remonter le problème de la surveillance des examens, notamment le nombre insuffisant de surveillants et les risques de fraude à l'examen. Il a été demandé au VP FVU la mise à disposition de surveillants dans les composantes. Le VP FVU a émis l'hypothèse d'un service centralisé dédié à l'appui des composantes (recrutement des surveillants et planification).

Concernant la gestion d'APB, la composante a émis l'idée que des tests de niveau soient réalisés dès la rentrée, afin d'accompagner les nouveaux bacheliers dans une orientation adéquate (réorientation vers le CPESIP par exemple). Le CPESIP devrait concerner les étudiants hors bac généraux, sauf pour ceux qui se destinent à passer des concours (infirmiers, métiers de la sécurité).

BILAN 2016 :

Mme Emmanuelle VITTE indique que le bilan budgétaire de l'année 2016 ne peut être présenté pour le moment. En effet, la mise en place de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique a modifié considérablement la comptabilité budgétaire. Les dépenses ne sont plus réparties par compte mais par domaine : Fonctionnement, Investissement, Personnel. De ce fait un bilan détaillé n'est actuellement pas réalisable et la DFC cherche une solution.

En tout état de cause, dans le cas où la DFC ne produirait pas de bilan détaillé, Mme Emmanuelle VITTE établira un document de synthèse pour le prochain conseil de faculté.

TRAVAUX :

Mme Emmanuelle VITTE indique que des travaux de réfection des sanitaires du RDC et R+1 sont programmés de mi-avril à mi-juin. La planification est en cours avec la DP pour tenter de limiter au maximum les nuisances sonores pendant les examens des sessions 1 et 2.

Une étude est en cours pour installer une pergola sur la terrasse de la salle des conseils.

La salle web en libre accès (R+1 à côté de l'ascenseur) est en cours de finalisation et devrait être opérationnelle pour la rentrée prochaine.

3. RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

Mme Emmanuelle VITTE indique que la directrice de la DSVE a confirmé cette semaine qu'il n'était pas nécessaire de faire voter la liste des responsables pédagogiques.

Aussi ce point n'est-il pas soumis au vote.

Un membre du conseil de faculté demande à ce que les responsables pédagogiques des L2 et L3 Droit bénéficient d'une prime au regard de la charge importante de travail.

M. Le Doyen indique que le nombre d'heures à répartir ne le permet pas. Toutefois, il propose de transmettre l'enveloppe HETD au directeur du Département Droit, afin que le département puisse lui faire remonter une proposition.

4. COMMISSIONS PEDAGOGIQUES/VALIDATION DES ACQUIS 2017-2018

Les commissions pédagogiques et de validation des acquis sont présentées, ainsi que le calendrier des réunions.

Elles auront comme rôle d'étudier à la fois les candidatures d'accès en M1 et M2 sélectifs, mais également les dossiers de validation des acquis.

Le Vice-président FVU a souhaité sortir du dispositif de la Validation des acquis les étudiants déjà à l'université qui souhaitent changer de filière. Ces derniers devront faire une demande de réorientation au responsable pédagogique de la filière souhaitée, qui statuera sur chaque cas.

Un membre demande ce qu'il en est des candidatures des étudiants étrangers. Mme Emmanuelle VITTE se renseignera pour connaître les modalités de gestion de ces candidatures spécifiques.

Les commissions sont votées à l'unanimité.

5. CREATION DU PARCOURS M1 ECONOMIE/M1 DROIT PUBLIC CLASSE PREPARATOIRE AUX CONCOURS A+ ET A DE LA FONCTION PUBLIQUE.

M. Faneva RAKOTONDRAHASO, Responsable pédagogique, présente les objectifs et la maquette de ce nouveau parcours.

La classe préparatoire aux concours de catégorie A et A+ des fonctions publiques s'appuie sur un partenariat expérimental et pilote entre l'Université de La Réunion, l'Etat, le Conseil régional de La Réunion, la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'Institut régional du management en santé de l'océan indien (IRMSOI), le Centre Hospitalier de La Réunion, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

La classe préparatoire a pour objectif de préparer aux concours administratifs externes de catégorie A et A+ des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière). Cette formation correspond à la première année d'un parcours de Master 1. Elle permet également la poursuite d'études en Master 2. Le programme est composé d'enseignements adossés au Master 1 Droit public ou au Master 1 Économie appliquée. Ce socle est complété par des modules transversaux et spécifiques à la préparation aux concours administratifs.

Un membre du conseil demande un éclaircissement sur la répartition 2/3 – 1/3 dans les effectifs prévisionnels de la classe prépa.

M. Faneva RAKOTONDRAHASO indique que la classe prépa est plafonnée à 30 personnes. Lors du montage du projet sous la responsabilité de Mme Cathy POMART en 2016, il a été décidé d'assurer 20 places maximum aux étudiants sortant de L3, ce qui se traduit par 2/3 des effectifs sur la base de 30. Toutefois, s'il y a moins de 30 personnes, la proportionnalité ne s'appliquera pas.

Pour clarifier cette information, M. Faneva RAKOTONDRAHASO propose de modifier la phrase en conséquence.

Le projet est voté à l'unanimité.

6. RETRIBUTION DES CORRECTIONS DE COPIES ET EXAMENS ORAUX CRFPA

M. Ronan BERNARD-MENORET, responsable pédagogique du CRFPA a souhaité modifier la rétribution des corrections de copies en différenciant les copies des devoirs à la maison et les copies des devoirs sur table.

En outre, pour inciter les enseignants-chercheurs et les professionnels qui s'impliquent dans cette préparation à l'entrée à l'école d'avocat, les oraux (anglais et grand oral) seront également rémunérés.

Mme Emmanuelle VITTE a indiqué que ces dépenses sont auto-financées, via les droits d'inscription des candidats, et n'impactent pas le budget de la composante.

Le document est voté à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 12h00.

La Secrétaire de Séance



Emmanuelle VITTE



Le Président de Séance



**Le Doyen,
Jean-Marc RIZZO**